

Berne, le 10 novembre 2020

Information aux médias

Consultation sur la modification prévue de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

mfe rejette le train de mesures du Conseil fédéral visant à freiner la hausse des coûts

Le Conseil fédéral accorde à la médecine de famille un rôle central dans l'organisation d'un système de santé financièrement viable. C'est sans aucun doute la bonne approche. Les médecins de famille et de l'enfance gèrent eux-mêmes la plupart des problèmes médicaux, et ce à des coûts extrêmement bas. La hausse des coûts déplorée n'a pas lieu pour la médecine de famille. Cela dit, les réformes proposées ne renforceront pas la médecine de famille et de l'enfance et ne réduiront en aucune façon durablement les coûts. Au contraire, elles compromettent la prise en charge médicale et sont néfastes aux patientes et aux patients. C'est la raison pour laquelle mfe rejette les propositions du Conseil fédéral pour la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2^e volet).

Par ses propositions, le Conseil fédéral considère la médecine de famille et de l'enfance comme le facteur essentiel et la base d'un système de santé rentable de très haute qualité. Et c'est le cas: une étude de l'Institut de médecine de famille de Zurich révèle que les médecins de famille et de l'enfance gèrent eux-mêmes 94,3% des problèmes de santé mais sont à l'origine que de 7,9% des coûts de santé. En bref, avec une médecine de base solide, on peut éviter des examens et des traitements inutiles, améliorer la qualité de la prise en charge et maîtriser en même temps les coûts de santé.

Toutefois, mfe doute fortement des effets sur le long terme des propositions du Conseil fédéral. « Nous rejetons les propositions, car elles vont dans la mauvaise direction » explique Philippe Luchsinger, président de mfe. « Avec des mesures soi-disant simples, le Conseil fédéral intervient dans un système de santé extrêmement complexe et met ainsi en péril des approches établies comme le modèle du médecin de famille ou les réseaux de fournisseurs de soins de base. »

Les seules considérations de coûts ne mènent à rien

La hausse des coûts de santé a des causes multiples. En font partie notamment les progrès de la médecine (voulus et avantageant tout le monde), la hausse de la demande en raison du vieillissement de la population ou le changement de comportement des patients. Les propositions du Conseil fédéral pour réduire les coûts concernent principalement les fournisseurs de prestations, sans tenir compte de cette complexité. mfe rejette cette manière unilatérale de considérer les coûts car elle est aussi inefficace qu'incompréhensible.

Points de premier contact facultatifs chez les médecins de famille et de l'enfance

La fonction centrale des médecins de famille et de l'enfance, c'est la coordination du parcours de traitement en toute connaissance de l'historique et des besoins des patients. La relation de longue date avec les patients est efficace et permet d'éviter des coûts. Une coordination centrale évite des examens inutiles. Les points de premier contact peuvent être une étape dans cette direction, mais pas de la manière dont le Conseil fédéral l'esquisse. Ce qui est déterminant, c'est l'identité du point de premier contact et ses compétences. Par exemple, les offres de télé-médecine (sans aucune relation préalable avec les patients et sans fonction de coordination) ne respectent pas ces conditions.

L'obligation prévue par le Conseil fédéral n'est pas efficace non plus. Les observations faites par le passé révèlent que les modèles de médecins de famille et les modèles apparentés s'imposent lorsque les réductions de primes ont un effet incitatif et que le bien-être des patients est mis au premier plan. Aujourd'hui déjà, 70% des personnes assurées ont choisi un modèle d'assurance alternatif. « Nous continuons donc à miser sur le volontariat et refusons une obligation de premiers points de contact qui met en péril un système bien établi » confirme Brigitte Zirbs, vice-présidente de mfe.

Les objectifs fermes sont inévitablement source de rationnement

Le Conseil fédéral veut aussi réduire les coûts au moyen d'objectifs fermes. A cet effet, il mentionne des ajustements tarifaires à l'échelon cantonal tout en excluant expressément des restrictions de prestations. « Le Conseil fédéral estime manifestement qu'intervenir sur les tarifs est sans conséquences sur l'étendue et la qualité des prestations ou plus généralement sur l'offre de soins. Mais cela n'est pas réaliste », critique Heidi Zinggeler Fuhrer. Des baisses tarifaires mèneraient à plus ou moins long terme à une baisse des prestations médicales. C'est pourquoi mfe refuse la mise en place d'objectifs fermes menant à des rationnements. Ils sont similaires à un plafonnement pouvant être respecté uniquement par une renonciation aux prestations et pesant ainsi directement sur les personnes malades et accidentées.

En médecine de famille, les forfaits ne mènent à rien

Les premiers points de contact doivent être rémunérés pour leurs prestations par des forfaits. mfe refuse de tels forfaits. « Globalement, les forfaits sont difficiles à appliquer en médecine de famille et de l'enfance, car le besoin de conseils et d'examen médicaux peut varier considérablement en fonction du patient, de la maladie et de la situation. » déclare Brigitte Zirbs. Il est inacceptable de facturer un forfait pour la consultation initiale si la rémunération des prestations du médecin de famille et de l'enfance doit conduire à un rationnement de facto des prestations de soins.

Renforcer la prise en charge coordonnée

mfe apprécie que le Conseil fédéral veuille renforcer la prise en charge coordonnée et interprofessionnelle. Cela fait des années que l'association professionnelle s'engage pour cela. Mais il est urgent que le travail interprofessionnel soit rémunéré en fonction de son utilité et de la charge de travail qu'il représente. Pour les patientes et les patients présentant des tableaux cliniques complexes, la coordination souvent chronophage est utile car elle accroît la qualité des soins et réduit les coûts, ce qui permet d'éviter par exemple des hospitalisations dispendieuses.



Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

Réseaux – il ne faut pas bloquer l'innovation

Le Conseil fédéral prévoit également des forfaits pour les réseaux, mais ceux-ci devront être négociés par les partenaires tarifaires. De nos jours, les réseaux sont performants parce qu'ils sont innovants et peuvent négocier des modèles de rémunération avec les assureurs dans le cadre d'une grande liberté contractuelle. Ces modèles prennent en considération les particularités locales et régionales. Des prescriptions restrictives pour les réseaux, également en ce qui concerne les modes de facturation entravent leur performance : l'innovation et la flexibilité. « Pour être innovants, les réseaux ont besoin de libertés. C'est le seul moyen pour eux de contribuer à freiner la hausse des coûts, démarche présentant un intérêt vital pour les assureurs en qualité de partenaires contractuels de ces réseaux », explique Philippe Luchsinger.

mfe salue les réformes visant à un système de santé basé sur la médecine de famille. Mais les mesures proposées y contribuent peu. Au contraire, elles compromettent les évolutions prometteuses des dernières années. Philippe Luchsinger est convaincu que « tant que les réformes ne seront discutées que sur le plan de la réduction des coûts, elles ne pourront pas aboutir. C'est alors du bricolage qui augmente la complexité et génère souvent le contraire de ce qui était visé. »

Vous trouverez [ici](#) la prise de position détaillée de médecins de famille et de l'enfance Suisse.

mfe: l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations complémentaires:

Sandra Hügli-Jost

Responsable de la communication mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, sandra.huegli@hausarzt Schweiz.ch

www.medecinsdefamille.ch